

Eco Energie Tertiaire

Année de référence

Pourquoi et comment la choisir ?

L'année de référence est une année pleine d'exploitation dont les données de consommation sont disponibles sur 12 mois consécutifs pris du 1er août 2009 au 30 juin 2021. Par défaut, c'est la première année dont les consommations sont remontées sur la plateforme numérique de recueil et de suivi (OPERAT). Elles seront automatiquement ajustées en fonction des variations climatiques.



Son choix est important car il peut conditionner mon objectif final, ou dans certains cas me permettre d'être valorisé dès le départ avec la notation « Eco Energie Tertiaire ». Une concertation peut s'avérer nécessaire en cas de multi-occupation.



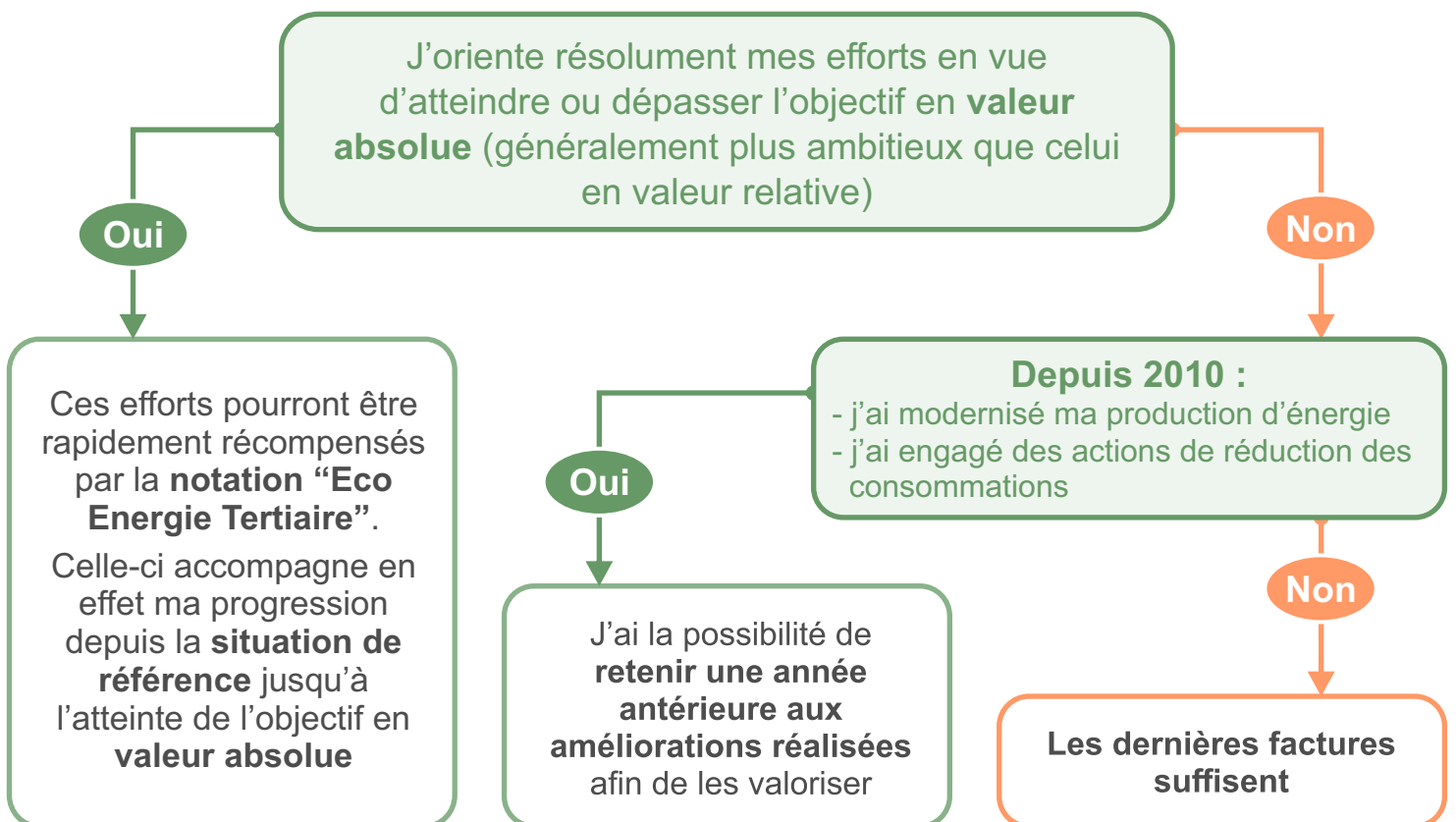
Au préalable :

- J'ai recensé mon parc assujetti et identifié les propriétaires et occupants
- J'ai rassemblé les factures d'énergie de ces dernières années *
- J'ai identifié les types d'activités, leur intensité, leur volume

* Je peux obtenir gratuitement auprès de mes fournisseurs celles des 3 dernières années



Démarche pour chaque entité assujettie :



Au besoin, je pourrai procéder à des simulations sur OPERAT